

DEMANDE DE JARDINS FAMILIAUX DE LA VILLE DE GAP

A retourner au Centre social de Saint-Mens, Route de Molines 05000 GAP
ou par mail : jardins.familiaux@ville-gap.fr



Les jardins familiaux sont destinés uniquement aux personnes n'ayant pas de jardin, dépourvues de toute parcelle de terre à usage de potager et habitant la ville de Gap

⇒ Date d'arrivée de la première demande :
(Rubrique renseignée par le centre social)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

⇒ NOM - PRÉNOM :

⇒ ADRESSE :

⇒ Téléphone :

⇒ Adresse mail :

⇒ COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nombre total de personnes composant la famille :

Nombre d'enfants à charge (déclarés sur la feuille d'imposition) :

⇒ HANDICAP (Fournir les justificatifs) :

Des personnes de votre famille sont-elles porteuses d'un handicap reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ? OUI NON

⇒ QUOTIENT FAMILIAL : Fournir une attestation de la Caisse d'allocations familiales précisant votre quotient familial et votre dernier avis d'imposition (et celui du / de la conjoint(e) si non marié)

De 0 à 350	
De 351 à 500	
De 501 à 650	
De 651 à 750	
Plus de 750	

⇒ CHOIX DU SITE : Un seul choix possible (voir note de renseignements sur les différents sites au dos)

Centre-Ville (site réservé aux habitants du Centre Ville)		Beauregard	
Saint-Mens		La Justice	
Haut-Gap (site réservé aux habitants du quartier prioritaire)		Fontreyne	

Je soussigné(e)..... déclare exacts les renseignements ci-dessus.
FAIT à GAP, le..... Signature



DEMANDE À RENOUELER CHAQUE ANNÉE PAR MAIL OU PAR TELEPHONE

JARDINS FAMILIAUX DE LA VILLE DE GAP

⇒ Jardins Familiaux de Saint-Mens :

Création en 2002

Attribution des parcelles 50 % quartier, 50 % hors quartier

Au total 29 parcelles

⇒ Jardins Familiaux de Beauregard :

Création de la première tranche en 2006, seconde tranche en 2012 et troisième tranche en 2019

Attribution des parcelles 50 % quartier, 50 % hors quartier

Au total 48 parcelles

⇒ Jardins Familiaux de Bonne/Centre Ville :

Création de la première tranche en 2012, seconde tranche en 2021

Attribution des parcelles aux habitants du centre ville

Au total 12 parcelles

⇒ Jardins familiaux du Haut-Gap :

Création en 2016

Attribution des parcelles aux habitants du quartier prioritaire

Au total 11 parcelles

⇒ Jardins Familiaux de la Justice :

Création en 2016

Attribution des parcelles 50 % quartier, 50 % hors quartier

Au total 29 parcelles

⇒ Jardins Familiaux de Fontreyne :

Création en 2021

Attribution des parcelles 50 % quartier, 50 % hors quartier

Au total 12 parcelles